

DIFFUSION VIA EUROCLEAR
A l'ATTENTION DES PORTEURS
DU FCP **OFI INVEST AGGREGATE EURO**
Part A : FR0012184042
Part I : FR0012217958

Paris, le 28 avril 2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes actuellement porteur(s) de part(s) du FCP **OFI INVEST AGGREGATE EURO** (ci-après dénommé le « **Fonds** ») géré par Ofi Invest Asset Management (ci-après dénommée la « **Société de gestion** ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Nous vous informons que la Société de gestion a pris la décision de modifier l'objectif d'investissement et la stratégie de votre Fonds. Cette modification vise à adapter notre offre pour mieux répondre à l'intérêt croissant porté à un fonds proposant une stratégie ciblant l'investissement dans des titres souverains mondiaux.

Ainsi, à compter du **28 mai 2025**, votre Fonds sera renommé **Ofi Invest Global Sovereign Bonds**.

Ce changement s'accompagne d'une adaptation de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement afin de refléter la nouvelle ambition du Fonds. Désormais, l'objectif de gestion du Fonds sera de réaliser, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence Bloomberg G4 Global Treasury – USD/EUR/JPY/GBP only Total Return Index Hedged EUR (cours de clôture - coupons réinvestis). Cet objectif de performance sera principalement atteint grâce à une exposition aux titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs publics ou quasi-publics des pays membres de l'OCDE.

Le Fonds sera désormais classifié en tant qu'article 8 au regard de la réglementation SFDR.

Pour plus de détails sur les changements qui seront apportés au Fonds, nous vous invitons à consulter la section « *Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?* » ci-dessous.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **28 mai 2025**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 27 mai 2025 inclus. Nous vous rappelons cependant que d'un point de vue fiscal, toute sortie est assimilée à une cession et donc soumise au régime des plus-values.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif¹



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Les différents changements n'ont aucun impact fiscal pour les investisseurs.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds

Voici les principales différences entre votre actuel FCP OFI Invest Aggregate Euro et votre futur FCP **OFI Invest Global Sovereign Bonds**.

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	Le FCP a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur Bloomberg Euro Aggregate.	Le FCP a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence Bloomberg G4 Global Treasury – USD/EUR/JPY/GBP only Total Return Index Hedged EUR (cours de clôture - coupons réinvestis).
Indicateur de référence	Bloomberg Euro Aggregate	Bloomberg G4 Global Treasury – USD/EUR/JPY/GBP only Total Return Index Hedged
Changement de méthode de sélection des titres*	Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.	Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.
Modalités d'affectation des sommes distribuables	Part A : capitalisation Part I : capitalisation et/ou distribution	Part A : capitalisation Part RF : capitalisation
Modification du profil de rendement/risque		
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	<u>Actions et titres donnant accès au capital :</u> 0% à 10% de l'actif net du Fonds <u>Type d'émetteurs :</u> Emetteurs privés : 100% de l'actif net	Néant - Emetteurs privés : Néant -

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

	<u>Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt :</u> Entre 0 et 10	Entre -1,5 et +1,5	-
Frais			
Frais maximum	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat) - Part A : 1,50% maximum de l'actif net du Fonds hors OPC (TTC) - Part I : 0,50% maximum de l'actif net du Fonds hors OPC (TTC)	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat) Part A : 0,80% maximum de l'actif net du Fonds (TTC) Part RF : 0,40% maximum de l'actif net du Fonds (TTC)	
Frais courants	Part A : 1,08% de l'actif net du Fonds hors OPC Part I : 0,48% de l'actif net du Fonds hors OPC	Part A : 0,80% de l'actif net du Fonds Part RF : 0,30% de l'actif net du Fonds	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	0,30% maximum TTC	Non significatif	
Commission de souscription non acquise à l'OPC	2,00% maximum	Néant	
Modalités de souscriptions/Rachats			
Règlement/livraison	J+1	J+2	
Souscripteurs concernés	Part A : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurances souscrits auprès d'Abeille Vie. Part I : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurances souscrits auprès d'Abeille Vie.	Part A : Tous souscripteurs, particulièrement destiné servir de support à des contrats d'assurances Part RF : Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	
Informations pratiques			
Dénomination	Ofi Invest Aggregate Euro	Ofi Invest Global Sovereign Bonds	

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 23 avril 2025.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons également vivement de prendre connaissance du Document d'informations clés pour l'investisseur (DIC) du Fonds.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la présente opération, dont les explications ci-dessous vous sembleraient insuffisantes, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Clients d'Ofi Invest Asset Management

Tel : 01 40 68 17 17 ou sur simple demande à l'adresse email suivante : service.client@ofi-invest.com;

Nous vous invitons également à consulter le site internet d'Ofi Invest Asset Management et la page du Fonds OFI INVEST AGGREGATE EURO avec les différents rapports en ligne <https://www.ofi-invest-am.com/fr>. Pour rappel, le prospectus est tenu à disposition au siège de la SGP sur simple demande écrite à l'adresse suivante : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com et sera envoyé dans un délai d'une semaine.

Ofi Invest Asset Management reste à votre entière disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions de bien vouloir croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Pierre GRIMAUD
Directeur Général